



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 13318

## Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre, qui souhaitent qu'il soit mis fin à l'inégalité de droit, issue des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et no 2004-751 du 27 juillet 2004, mettant un terme aux dispositions prévues par la loi du 31 juillet 1917 dont ils jouissaient jusqu'à présent, et dont l'esprit était justement de donner un statut unique aux pupilles de la Nation. Alors que le Président de la République a affirmé sa volonté de remédier à cette injustice, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre, ainsi que l'échéance de leur mise en application.

## Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, le 8 novembre dernier, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Colot](#)

**Circonscription :** Essonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13318

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7923

**Réponse publiée le :** 12 février 2008, page 1176